

**14. Rapport d'incidences**

---

## **SOMMAIRE RI**

<b>CHAPITRE 01.</b>	<b>La justification du projet, la description de ses objectifs et le calendrier de sa réalisation</b>	<b>page 03</b>
<b>CHAPITRE 02.</b>	<b>La synthèse des différentes solutions envisagées ayant présidé au choix du projet introduit par le demandeur eu égard à l'environnement</b>	<b>page 07</b>
<b>CHAPITRE 03.</b>	<b>Une esquisse des principales solutions de substitutions qui ont été examinées par le maître d'ouvrage et une indication des principales raisons de son choix, eu égard aux effets sur l'environnement</b>	<b>page 09</b>
<b>CHAPITRE 04.</b>	<b>Analyse proprement dite par le domaine imposé par le COBAT</b>	<b>page 11</b>
<b>CHAPITRE 05.</b>	<b>Évaluation des incidences en phase chantier</b>	<b>page 20</b>
<b>CHAPITRE 06.</b>	<b>La synthèse des différentes solutions envisagées ayant présidé au choix du projet introduit par le demandeur eu égard à l'environnement</b>	<b>page 23</b>

**CHAPITRE 01. La justification du projet, la description de ses objectifs et le calendrier de sa réalisation**

### A. Justification du projet

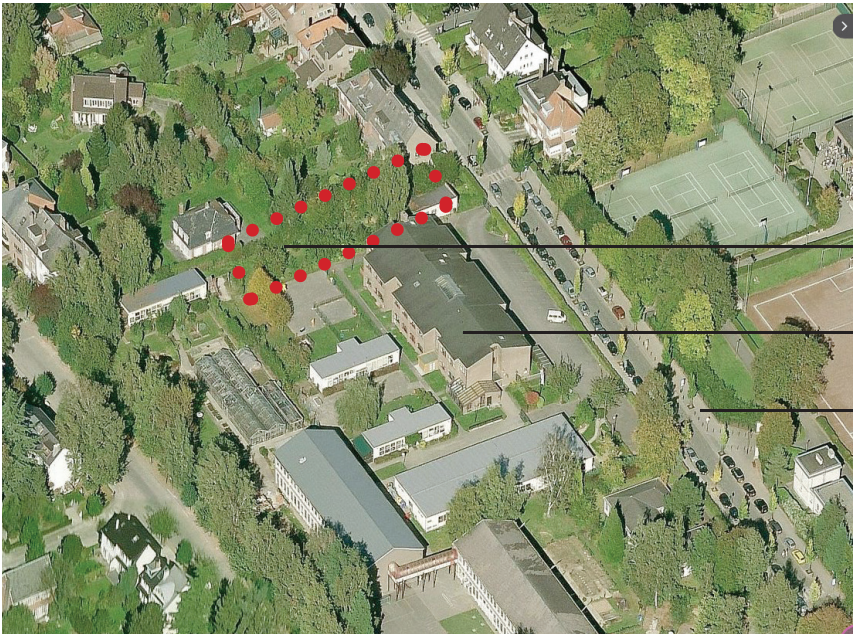
Le projet nécessite un rapport d'incidence puisqu'il entre dans le critère suivant du COBAT: Annexe B, art 2: point 24: Création d'équipements sportifs, culturels, de loisirs, scolaires et sociaux dans lesquels plus de 200 m2 sont accessibles aux utilisations de ces équipements.

### B. Présentation succincte du projet

Il s'agit de l'implantation temporaire des pavillons scolaires modulables à l'École Schaller, 87 Avenue Charles Schaller 1160 Auderghem.

Cette extension consiste en la construction de cinq nouvelles classes et de sanitaires par l'intermédiaire de 21 modules préfabriqués assemblée sur place avec un impact minimum sur l'environnement, dans la mesure où ceux-ci seront à terme démontés.

Sommairement, le projet concerne l'implantation d'un nouveau bâtiment préfabriqué pour l'École Schaller. La surface approximative du bâtiment sera de 381m<sup>2</sup>. Les pavillons modulaires seront construits sur un niveau (rez-de-chaussée) et comprendront au total 3 classes destinées à des élèves de l'enseignement primaire et 2 classes destinées à des élèves de l'enseignement maternel à raison de 20 à 25 élèves par classe. Les matériaux qui seront mis en œuvre seront dans la mesure du possible sains pour l'environnement et pour les occupants de l'immeuble et ce afin d'éviter les problèmes de pollution intérieure. Ceux-ci pourront être également facilement recyclés et les déchets de construction devront également être limités. Tous les locaux seront conçus et équipés dans un souci d'efficacité optimale du matériel et de la pédagogie. Ils seront faciles à nettoyer, biens aérés, éclairés et chauffés.



Proposition lieu d'implantation

École Schaller

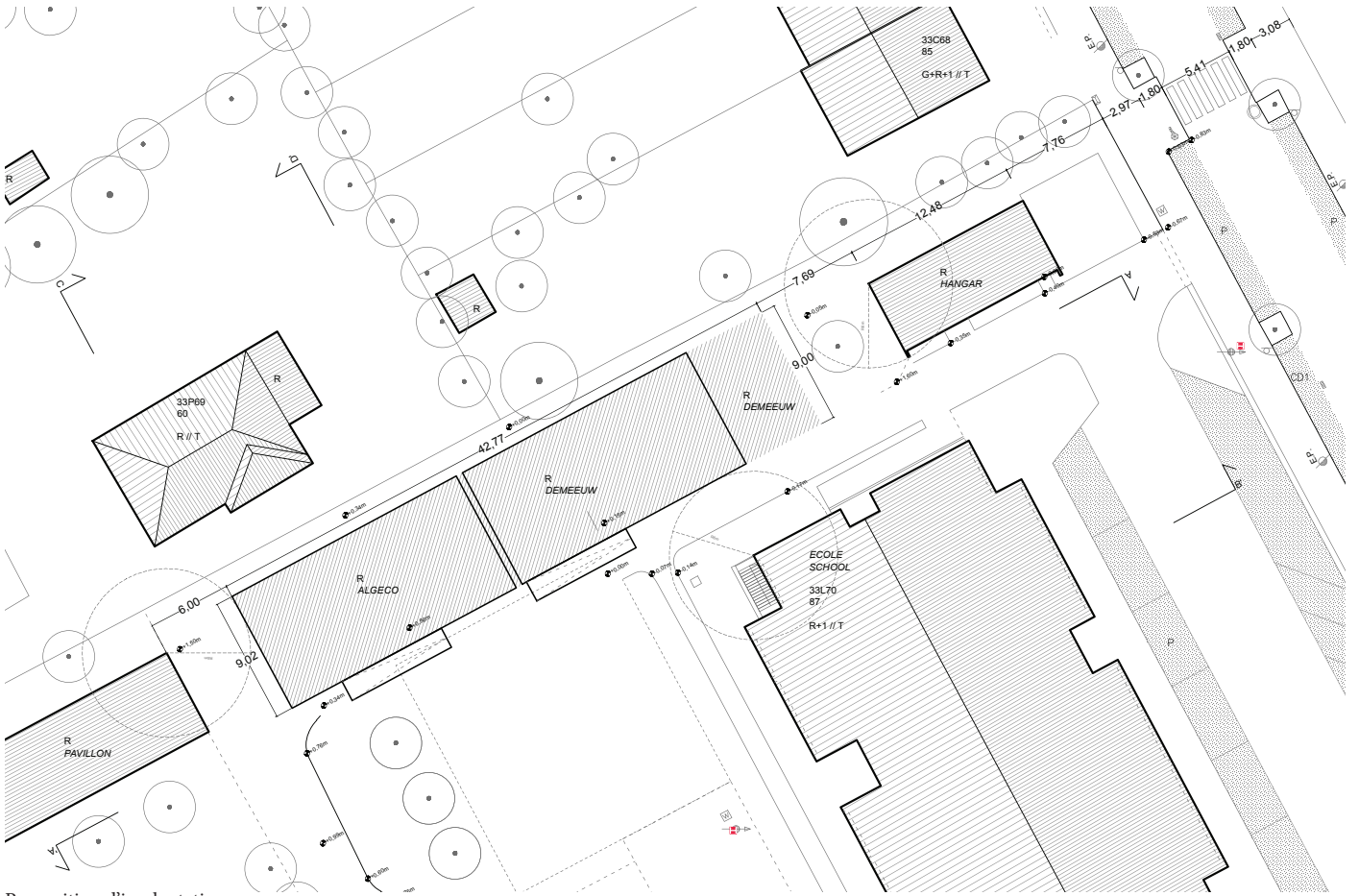
Avenue Charles Schaller, Auderghem

Vues aériennes © Bing Maps



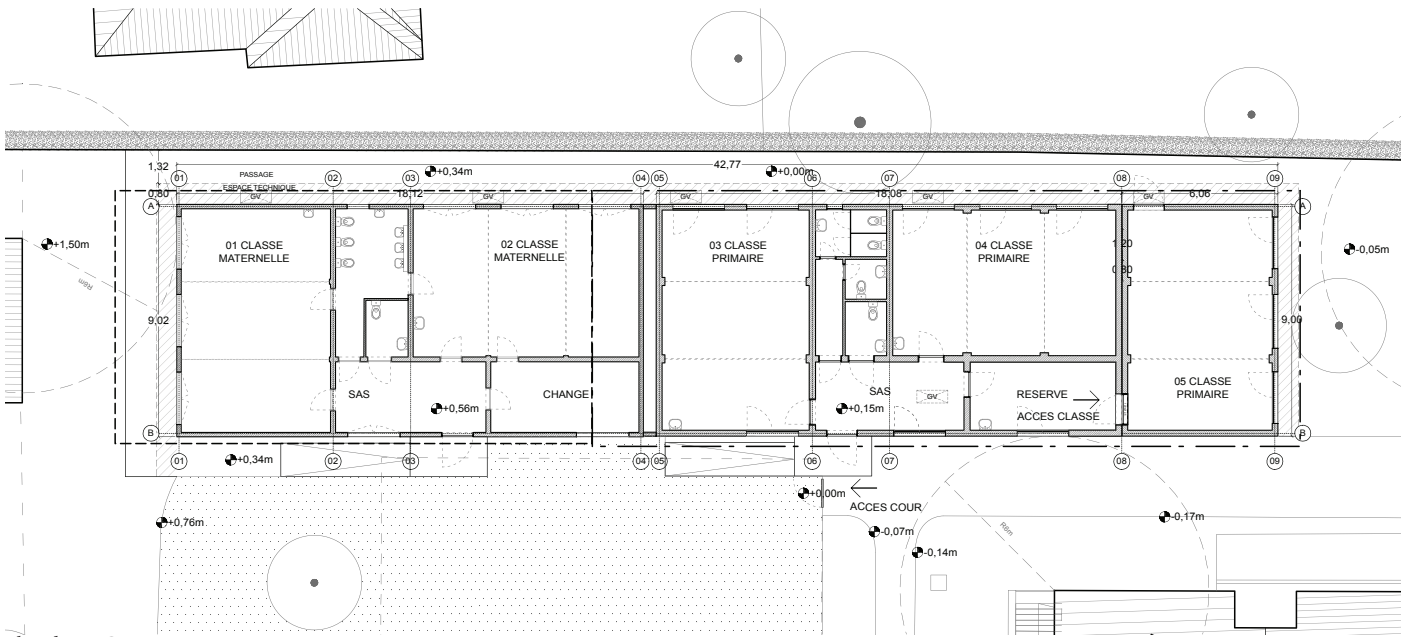
Plan de situation © BruGis



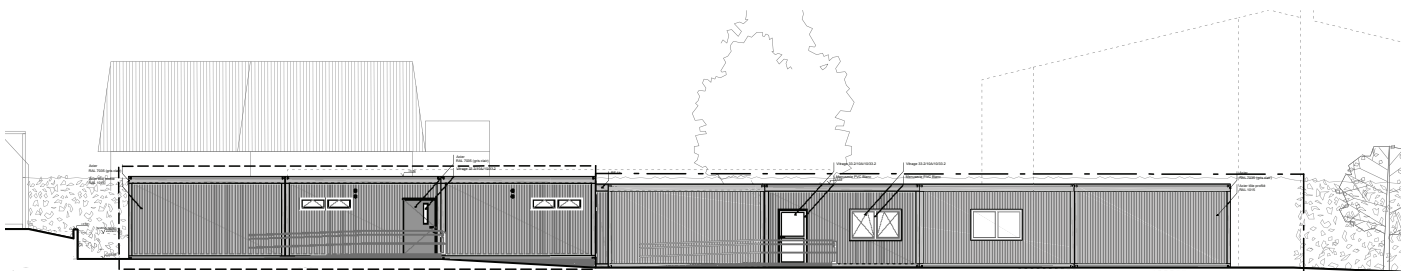


Proposition d'implantation

UD



Plan de RDC



Élévation

Algeco  
DeMeeuw

### Les salles de classe

Deux rampes au RDC donnent accès aux pavillons scolaires modulables dans lesquels seront aménagées cinq classes (de 20 à 25 élèves par classe) ainsi que deux réserves.

Pour garantir un éclairage naturel, les classes sont équipées des fenêtres de 200x120. Elles sont situées autour quatre façades du bâtiment.

Ce bâtiment est «bas» selon la norme SIAMU avec une hauteur de moins de 10m (3,24m). Les groupes seront placés à l'arrière du bâtiment, il y aura un espace technique de 80cm sans accès aux enfants.

### Les sanitaires

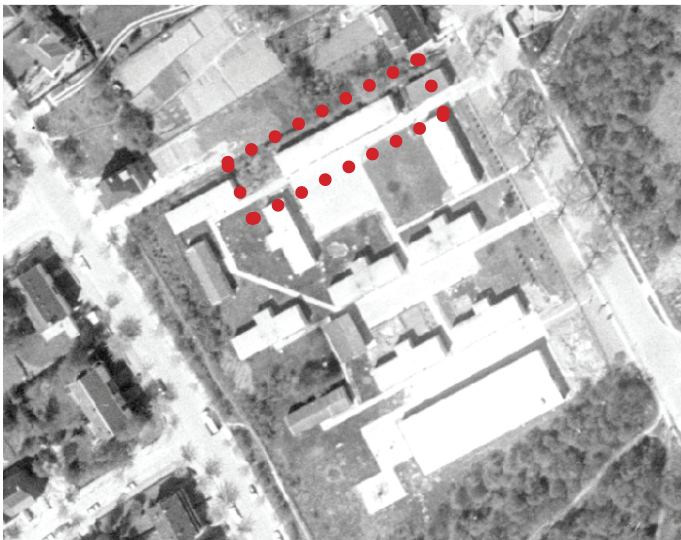
Des sanitaires seront aménagés dans deux des trois pavillons, dans le pavillon *Algeco* il y a 3WC + 4 lavabos et WC+lavabo pour des handicapés avec un surface de 3,60m<sup>2</sup>. Dans le pavillon *DeMeeuw* il y a 3WC + 2 lavabos et WC+lavabo pour des handicapés avec un surface de 3,40m<sup>2</sup>.

### La cour

L'École dispose déjà d'une cour mais avec l'implantation des pavillons elle va modifier un peu sa taille et sa disposition. La cour existante a un surface pavé de 370m<sup>2</sup> la nouvelle cour aura un surface pave de 385m<sup>2</sup> et elle sera située au même endroit que la précédente.

### C. Historique

Le projet est né suite à une étude "plan écoles" montrant un accroissement démographique élevé dans cette zone et une forte demande de nouvelles places dans le quartier. On peut constater sur la photo aérienne ci dessous, que cette implantation avait déjà été utilisé dans le passé.



Orthophotoplans © BruGis

1971



1996

### D. Objectifs généraux du projet:

- Agrandir la capacité de l'école par la création de nouvelles salles de classe.

### E. Calendrier de la réalisation

La demande de permis complète sera introduite en juillet 2017.  
Le planning envisage un début des travaux au fin d'année 2017.

**CHAPITRE 02. La synthèse des différentes solutions envisagées ayant présidé au choix du projet introduit par le demandeur eu égard à l'environnement**

Ce projet n'a pas nécessité de conception particulière. Il s'agit de modules préfabriqués avec un impact minimum sur l'environnement, dans la mesure où ceux-ci seront à terme démontés. Par ailleurs, en matière d'énergie, ceux-ci doivent respecter l'ordonnance sur la PEB. Concernant les techniques spéciales (égout, chauffage, électricité), l'adjudicataire est tenu de faire les démarches nécessaires conformément à la réglementation en vigueur. Le nombre limité de 5 classes (100-125 enfants maximum) et de sanitaires ne représentera pas une charge élevée pour l'environnement, notamment au niveau des égouts.

Le choix de l'implantation du programme ont été décidés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'École Schaller.

Le choix s'est porté sur cette parcelle du fait de sa localisation (déjà liée à l'École Schaller), de sa compatibilité avec le programme envisagé (extension d'une école avec nouvelle implantation des pavillons modulaires) ainsi que les possibilités d'aménagements des espaces extérieurs (la cour existante). L'École Schaller a pour objectif de créer plus de place pour augmenter la capacité d'accueil de l'école, au vu du nombre important d'élèves.

L'École Schaller possédant des espaces extérieur avec possibilité d'implantation pour les futurs pavillons il semble donc judicieux de les aménager pour en faire des salles de classe.

La rénovation de la cour de récréation et l'implantation des sanitaires à l'intérieur des pavillons permettra de palier à des manques déjà existants pour l'école.

Présentation succincte des alternatives (techniques et/ou conceptuelles) portant sur les aspects essentiels du projet qui ont été envisagées durant la conception et des arguments ayant déterminé le choix définitif adopté:  
*Voir Chapitre 01: Présentation succincte du projet*

**CHAPITRE 03. Une esquisse des principales solutions de substitutions qui ont été examinées par le maître d'ouvrage et une indication des principales raisons de son choix, eu égard aux effets sur l'environnement**

Le cadre du présent projet explique l'attitude vis-à-vis d'éventuelles solutions de substitution:

### 1/ Type de procédure

Il s'agit de modules préfabriqués cubiques destinés à accueillir des classes temporaires, durant quelques années, le temps que de nouvelles écoles viennent répondre à la demande croissante de places scolaires à Bruxelles.

Dans ce sens, trois propositions ont été étudiées et la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'École Schaller ont choisi celle qui lui paraissait la plus pertinente vis-à-vis du programme. Suite à cela, le projet n'a pas subi de changements significatifs durant la phase d'avant-projet, mais plutôt quelques petits affinements (notamment suite à la rencontre de la direction de l'école, du SIAMU,...)

### 2/ Caractère du projet

Le projet consiste en l'implantation temporaire des pavillons scolaires modulables. En ce sens, il s'agit principalement de travaux pas très complexes. Les interventions sont minimales.

Ces éléments conduisent au fait qu'il n'y a pas à proprement parler de solution de substitution qui ont été examinées après la sélection du présent projet.

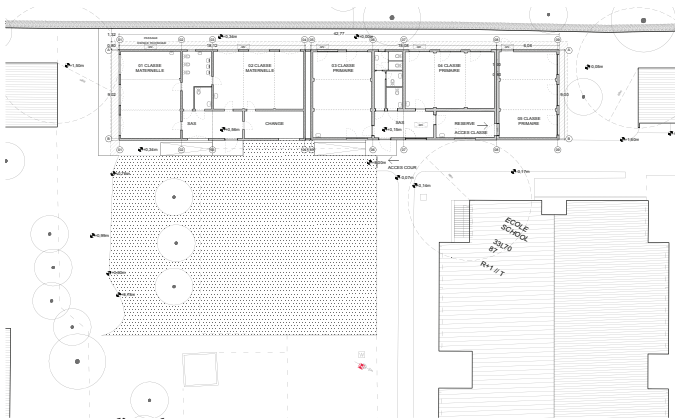
Nous dresserons cependant ci-dessous la liste des principales modifications qui ont été étudiées durant l'avant projet.

Compartimentage: plutôt un grand compartimentage suite à l'avis du SIAMU.

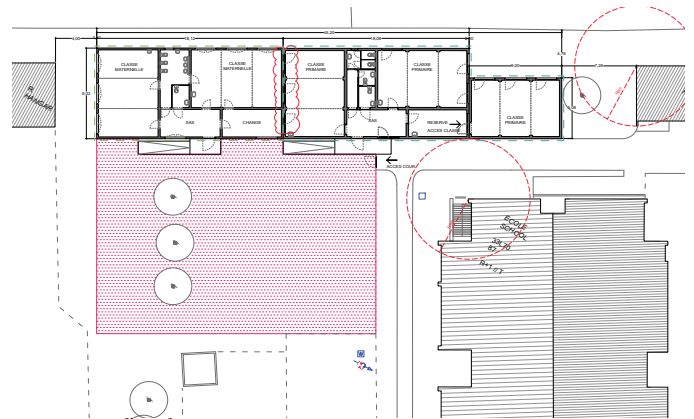
### 3/ Propositions d'implantation

Implantation 01 (implantation choisie)

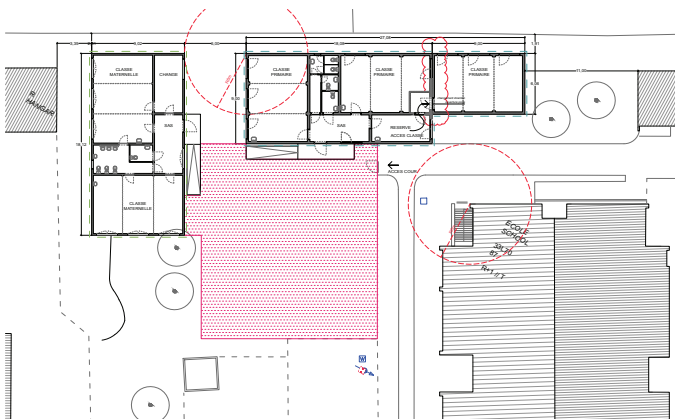
Maintien de la cour et des trois arbres remarquables dans la cour.



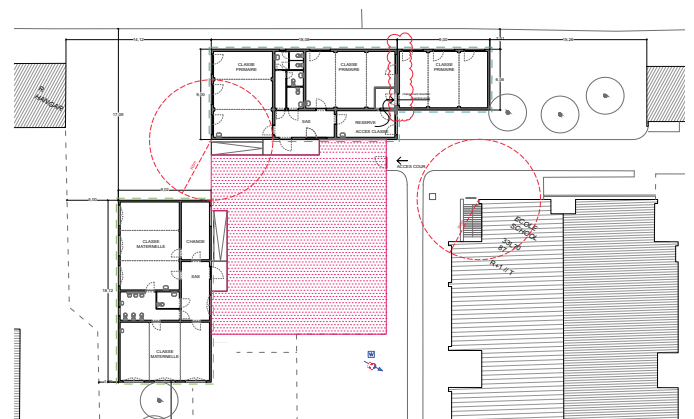
Proposition d'implantation 01



Proposition d'implantation 02



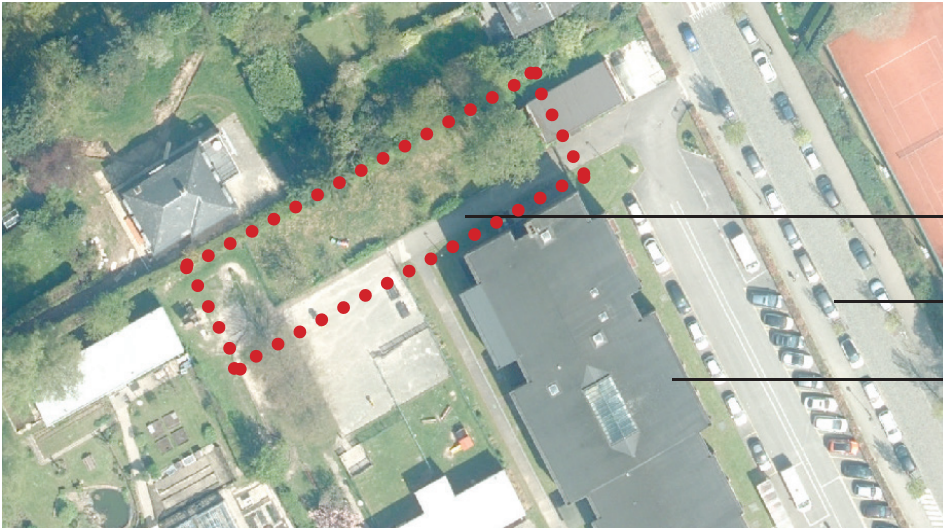
Proposition d'implantation 03



Proposition d'implantation 04

**CHAPITRE 04. Analyse proprement dite par le domaine imposé par le COBAT**





Proposition lieu d'implantation

Avenue Charles Schaller, Auderghem

École Schaller

Orthophotoplans © BruGis

#### **04.01 L'urbanisme et le paysage**

**A/ Situation existante** (examen de l'aménagement des lieux dans l'aire géographique) :

*Situation de droit:* dans les plans réglementaires (PRAS, PPAS, Cadastre, ...)

Servitudes éventuelles.

*Situation de droit* dans les plans réglementaires

Au PRAS

- L'immeuble se situe dans une zone d'équipement d'intérêt collectif ou de service public.
- Les bâtiments autour l'École sont dans une zone d'habitation à prédominance résidentielle.

PPAS: néant dans le cas présent.

- Il y a des zones vertes et zones de sports ou de loisirs de plein air.

Cadastre : l'ensemble des parcelles cadastrées 2ème DIV. / Section E/3 / Parcelle n° 33L70

Servitudes éventuelles : pas de servitude connue.

*Situation de fait :*

Situation existante de fait : Équipement d'intérêt collectif

Affectation du sol : Zone d'équipement s d'intérêt collectif ou de service public

**B/ Situation future prévisible** dans l'aire géographique sur base des projets de construction et/ou aménagements de l'espace public déjà connus.

L'affectation du site reste inchangée

**C/ Situation projetée:**

L'affectation du site reste inchangée

L'activité projetée du bâtiment correspond aux prescriptions particulières relatives aux zones d'équipement s d'intérêt collectif ou de service public

Superficie (en m<sup>2</sup>) du terrain (S) = 23.918m<sup>2</sup>

Pas de nouvelles places de parking prévues

Rapport Plancher/Sol (P/S) = 0,37

Emprise au sol (E) = 5.805m<sup>2</sup> (existant) / 6.186m<sup>2</sup>(projet)

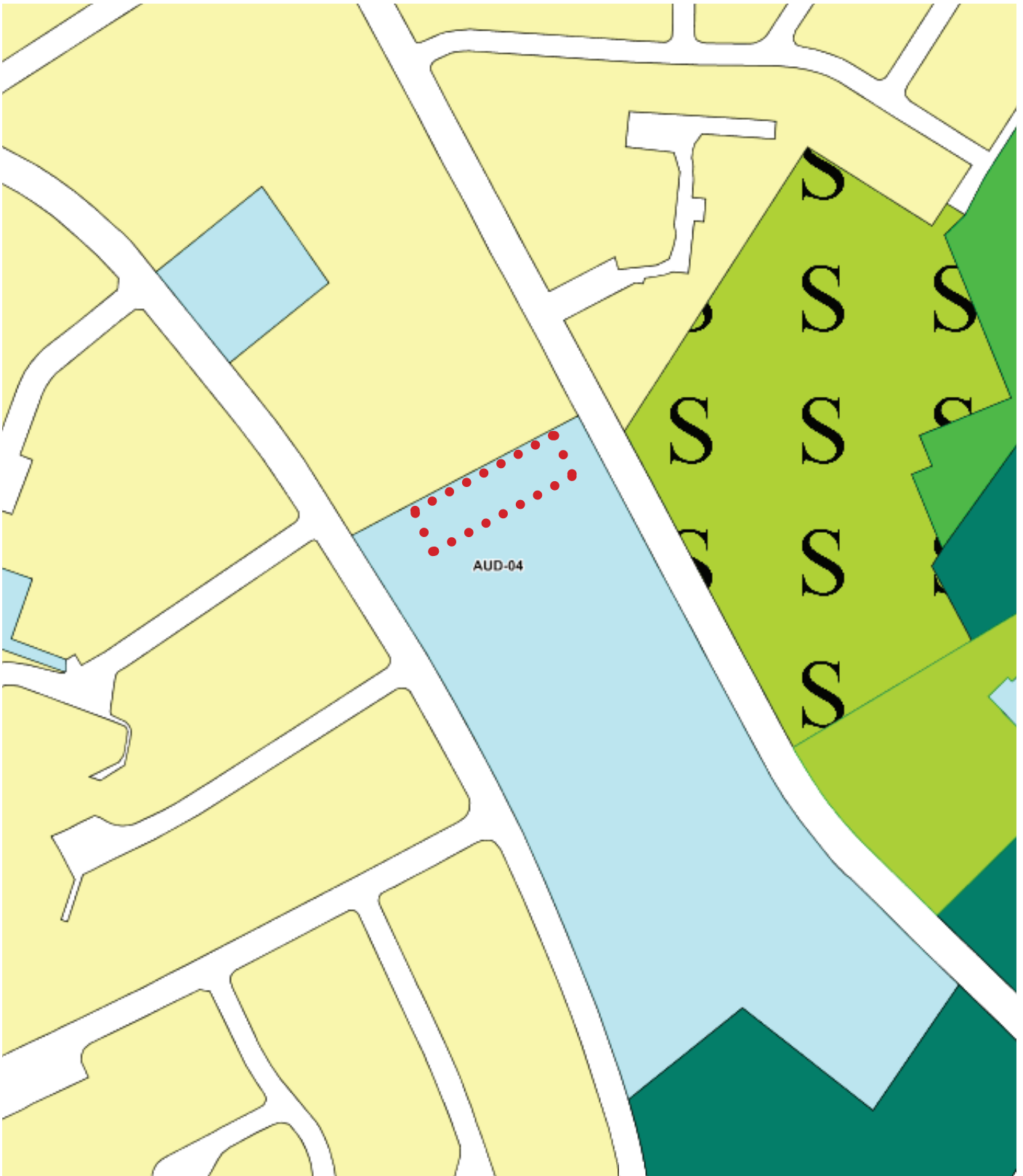
Taux d'emprise (E/S) = 0,24 (existant) / 0,26 (projet)

Superficie imperméable (I) = 12.852 m<sup>2</sup>

Taux d'imperméabilisation (I/S) = 0,54

**D/ Chantier:** Intégration visuelle et esthétique de celui-ci.

Pas d'intégration visuelle prévue



Plan PRAS © BruGis

Échelle 1/2500

**Affectations**

- Eau
- zones d habitation a predominance res
- Zones d habitation
- Zones mixtes
- Zones de forte mixite
- Zones d industries urbaines
- Zones d activites portuaires et de trans
- zones administratives
- Zones d equipement d interet collectif c
- Zones d entreprises en milieu urbain

- Zones de chemin de fer
- Zones vertes
- Zones vertes de haute valeur biologiqu
- Zones de parcs
- Domaine royal
- Zones de sports ou de loisirs de plein i
- Zones de cimetiaries
- Zones forestieres
- Zones agricoles
- Zones d interet regional

- Zones de reserves foncieres
- Zones d'intérêt régional à aménagement dif
- Liserés de noyau commercial
- Espaces structurants
- Zichée
- Points de variation de mixité
-

#### **04.02 Le patrimoine**

##### **A/ Situation existante**

Le site ne comporte aucun bâtiment classé ou protégé comme monument. Le terrain est situé en-dehors de la zone de protection.

##### **B/ Situation projetée:**

*S'il y a bien ou site classé,*

*Quelles sont les interventions ou plus généralement les impacts sur le bien ou site classé ?*

Pas d'impact

##### **C/ Chantier:**

*Y a-t-il des incidences éventuelles du chantier sur les biens ou sites mentionnés?*

Non

*Y a-t-il des probabilités de découvrir des vestiges archéologiques sur le site?*

Non

#### **04.03 Le domaine social et économique**

Précisez tout d'abord l'aire géographique adoptée pour le « quartier »

##### **A/ Situation existante**

Le site se trouve entre une zone d'habitation et une zone verte (Forêt des Soignes)

##### **B/ Situation projetée:**

Nombres de personnes :

La nouvelle affectation entraînera simplement une petite augmentation des élèves, mais qui ne devrait pas poser de problèmes pour plusieurs raisons (100-125 enfants de maternelle et primaire).

Le projet devrait créer à court terme plusieurs emplois dans le secteur de l'enseignement.

Les horaires de fréquentation de l'immeuble ne vont pas être soumis à changement puisqu'il s'agit simplement d'une extension d'une fonction déjà implantée durablement à cet endroit.

##### **C/ Chantier:**

Phasage du chantier – incidences de ce phasage sur la poursuite des activités économiques dans le quartier autour du projet – information du public.

Pas d'incidence majeure sur les activités dans le quartier autour du projet

#### **04.04 Mobilité (circulation, stationnement)**

L'aire géographique à considérer s'étendra au moins jusqu'aux voiries principales ceinturant le quartier où doit s'implanter le projet.

**A/ Situation existante:** *Voir plan page suivante*

Bonne accessibilité avec la voiture.

**Métro:** Herrnan-Debroux (5) // +15min à pie

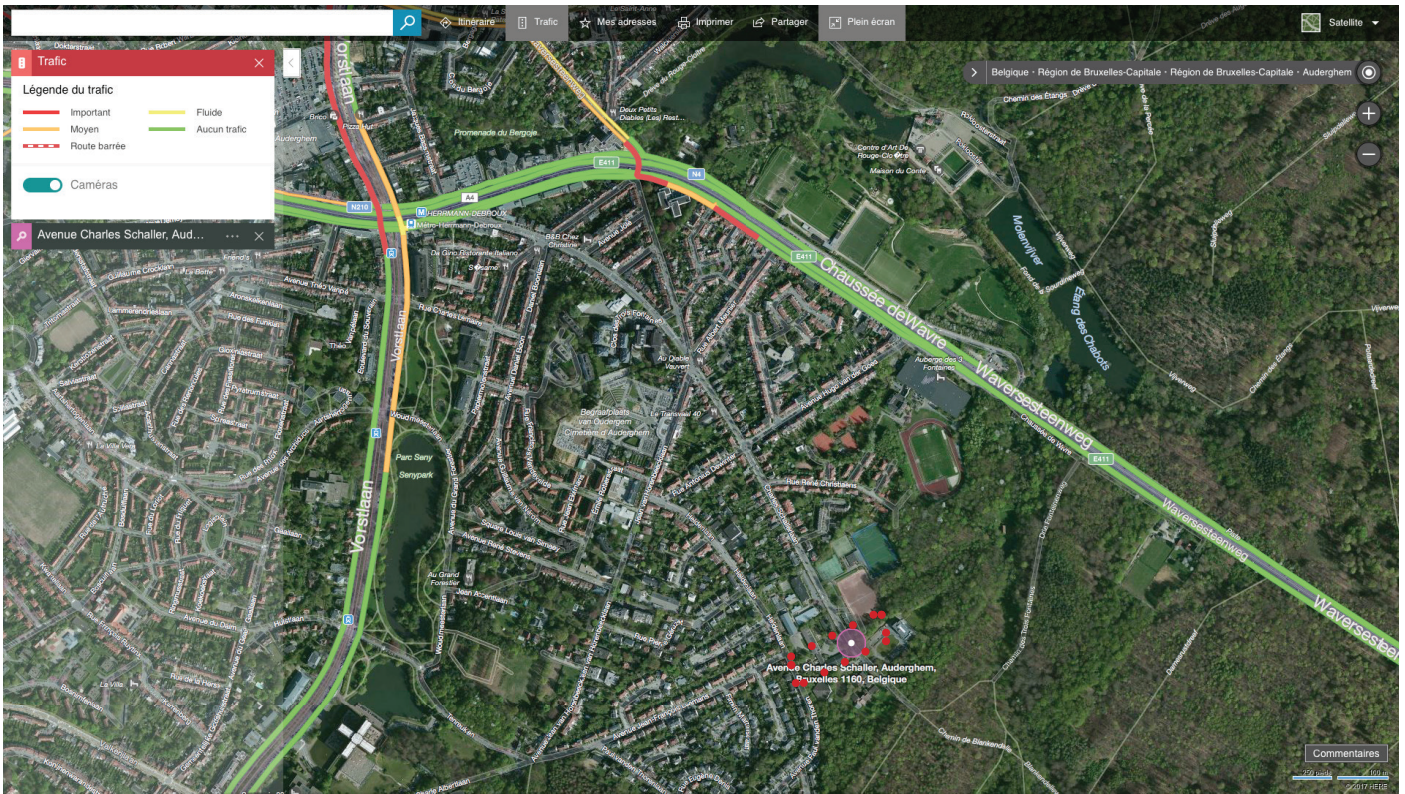
**Bus:** Transvaal (41) // +7min à pie

Adeps (72) // +8min à pie

**Tram:** Tenreuken (94) // +17min à pie

**Station Villo!** Tenreuken

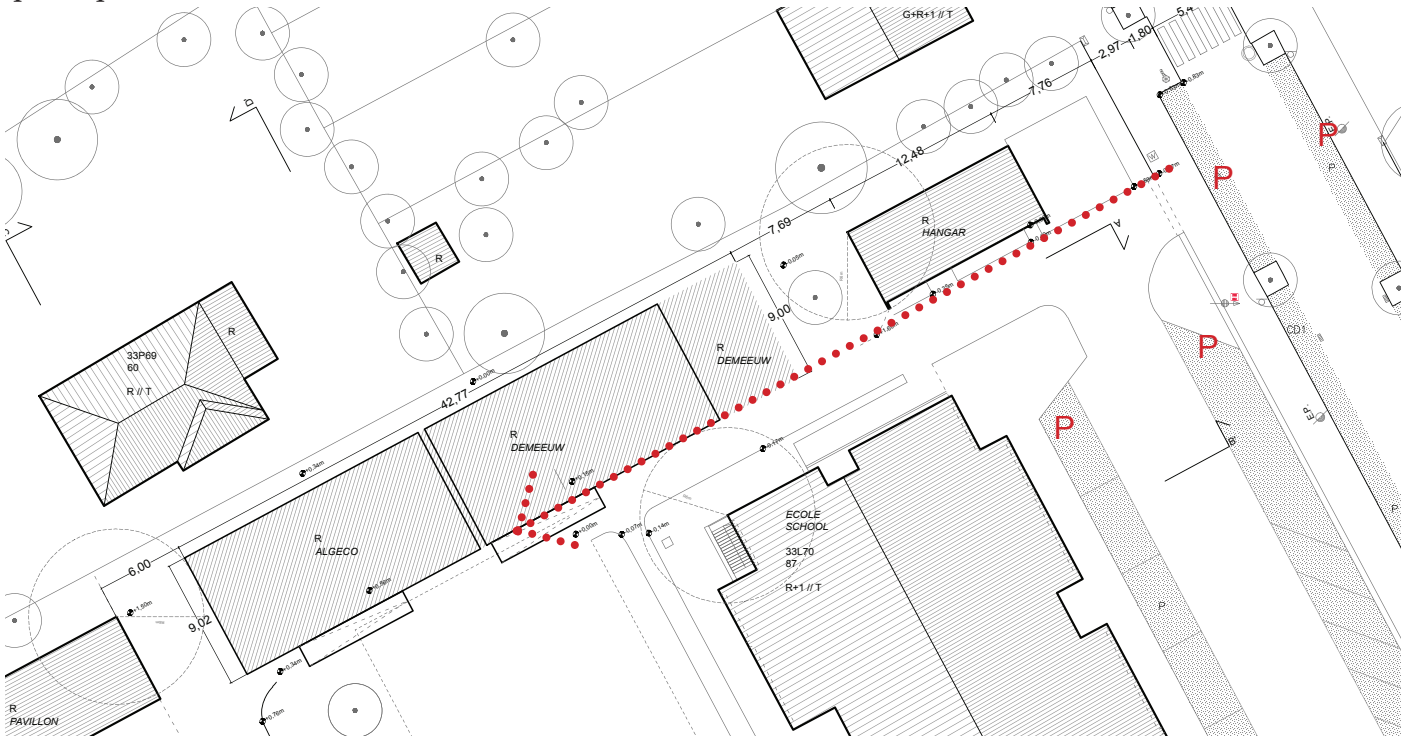




Vues aériennes © Bing Maps

## B/ Situation future prévisible

Sur la circulation locale va sensiblement augmenter en matinée et en fin de journée tout en restant fluide vu que le quartier est faiblement sollicité.



## B/ Situation projetée:

Aucune modification n'est apportée au nombre de stationnements dans l'établissement scolaire. Cela ne devrait pas poser de problème, car le nombre de personnes travaillant dans le nouveau bâtiment est limité et les places actuelles sont en nombre suffisant. Les voiries avoisinantes devraient pouvoir encaisser facilement le surplus de trafic quartier avec voies secondaires à sens unique. Le ralentissement de la circulation sera uniquement ponctuel, le matin et en fin d'après-midi, et le trafic dans le quartier est uniquement local.

## C/ Chantier:

Emprise temporaire sur le domaine public

#### **04.05 Le (micro)climat**

Le projet n'aura aucun effet sur le climat, hormis pour l'énergie nécessaire à son fonctionnement, dans le respect de la PEB. Le bâtiment envisagé, de par son gabarit réduit et de son emplacement en retrait, ne nuit pas à l'ensoleillement des constructions avoisinantes.

#### **04.06 Energie**

##### **A/ Situation existante**

Les installations techniques présentes sur le site étant en vigueur et avec la capacité nécessaire d'accueillir le nouveau bâtiment avec ces besoins énergétiques. Normalement ça sera composé par des pompes à chaleur.

##### **B/ Situation projetée:**

L'adjudicataire est tenu par le CSC de respecter les normes en la matière d'énergie et d'environnement. Et le respect de la PEB est une des clauses du marché.

Cela semble garantir une utilisation rationnelle des énergies utilisées dans les préfabriqués, que ce soit pour l'éclairage, la ventilation ou pour le chauffage. Le coefficient K ou U global du préfabriqué demandé aux soumissionnaires ne peut en aucun cas dépasser les prescriptions en vigueur au moment des travaux. Les critères d'attributions prévus au cahier de charges permettront de favoriser les entreprises proposant de meilleures performances énergétiques. Le fonctionnement est le même pour toutes les techniques: chauffage, électricité, ventilation des locaux, luminosité,... : le cahier de charges prévoit des performances minimales à atteindre et les critères d'attribution permettent de favoriser les soumissionnaires qui emploient des techniques plus performantes.

#### **04.07 Air**

##### **A/ Situation existante**

Aucune activité à risque n'est recensée dans l'environnement du projet.

##### **B/ Situation projetée:**

Un système de ventilation doit garantir le renouvellement d'air des locaux en fonction de leur utilisation : 29 m<sup>3</sup> par heure par personne pour les classes et 50 m<sup>3</sup> par heure par appareil sanitaire. A priori, aucun des équipements techniques envisagés ne représente une menace directe pour l'environnement. Aucune activité à risque n'est prévue et aucun produit dangereux ou toxique ne sera stocké dans le bâtiment.

Il y aura 1 groupe de ventilation par classe et 1 groupe de ventilation par salle de bain.

##### **C/ Chantier:**

Aucune démolition ne sera faite, donc la gestion des poussières n'est pas à prévoir.

#### **04.08 L'environnement sonore et vibratoire**

##### **A/ Situation existante**

Ambiance acoustique du quartier

Le quartier est globalement calme, avec ponctuellement des périodes bruyantes durant la journée.

A notre connaissance, il n'existe pas de données sur les niveaux de bruit moyens. Nous n'avons pas connaissance de plaintes en matière de bruit.

Les sources de bruits et vibrations sont:

- le bruit des véhicules motorisés
- le bruits des élèves lors de heures de début et de fin des cours, ainsi que durant les récréations. Ces heures sont au moment où les autres occupants du quartier (résidentiel majoritairement) ne sont a priori pas dans leur logement mais plutôt sur leur lieu de travail.

**B/ Situation projetée:**

Les nouvelles classes auront évidemment un impact sur l'environnement sonore du quartier, notamment aux heures de récréation. Ces nuisances sont connues des riverains et restent très localisées dans le temps : ½ heure en matinée, une heure à midi et ½ heure dans l'après-midi, et jamais au-delà de 18h30. Le projet n'est pourvu d'aucune installation pouvant générer du bruit ou des vibrations.

**C/ Chantier:**

Incidences sonores et vibratoires des activités de chantier et du charroi de chantier.

**04.09 Le sol, les eaux souterraines et les eaux de surface (réseau hydrographique)****A/ Situation existante**

La zone où s'implante les préfabriqués est plane et nécessite très peu de terrassements. La construction modulaire sera placée sur des plots cachés comme fondation. Des tranchées seront nécessaires pour connecter les techniques aux réseaux existants sur le site.

**B/ Situation projetée:**

Après la construction, le taux d'imperméabilisation du sol sur la parcelle changera un peu puisque les modules préfabriqués sont placés sur un emplacement pas imperméabilisé.

*Taux d'imperméabilisation après réalisation du projet.*

Superficie (en m<sup>2</sup>) du terrain (S) = 23.918 m<sup>2</sup>

Superficie imperméable (I) = 12.471m<sup>2</sup> EXISTANT / 12.852m<sup>2</sup> PROJETÉ

Taux d'imperméabilisation (I/S) = 0,52 EXISTANT / 0,54 PROJETÉ

*Débit éventuellement prélevé par pompage.*

Les eaux de pluie seront évacuées vers le réseau existant. Aucune installation technique du projet n'est susceptible de polluer le sol. Pas de citerne à mazout, ni de stockage de produits chimiques, pas de parcage de véhicules. Le projet ne risque pas de faire barrière à l'écoulement naturel des eaux en sous-sol, il ne comporte ni cave ni vide ventilé.

**C/ Chantier:**

Pas d'impact, entrée séparée.

**04.10 Les eaux usées, eaux pluviales et eaux de distribution****A/ Situation existante**

Le projet n'est pas situé en zone inondable et on ne recense pas de problème majeur d'évacuation des eaux dans ce quartier.

Pas de risque de saturation des équipements de collecte des eaux usées.

**B/ Situation projetée:**

Les nouvelles classes disposent de sanitaires et donc des raccords aux réseaux seront nécessaires. Selon la proposition du soumissionnaire, et avec l'accord du fonctionnaire dirigeant, les nouveaux réseaux viendront se connecter aux systèmes existants sur le site ou sur les réseaux publics. La récupération des eaux de pluies n'est pas envisagé vu le caractère temporaire des pavillons placé en attendant les travaux de rénovations en préparations. De toutes façons il y aura un drain périphérique autour le bâtiment et la récupération des eaux cote cour.

**C/ Chantier:**

Le chantier engendrera des conséquences minimales sur les eaux usées, pluviales et de distribution. En effet, les modules arrivent déjà tout équipés sur le site et sont seulement soudés sur place.



#### **04.11 Le faune et la flore**

##### **A/ Situation existante**

Le site comporte une petite zone plantée avec des arbres fruitiers au nord de la parcelle et trois arbres remarquables à l'ouest de la cour. Cette zone fruitier sera impactée par le projet car située de ce côté là les containers. Aucun arbre remarquable n'est recensé.

##### **B/ Situation projetée:**

Les arbres fruitiers devront être abattus.

##### **C/ Chantier:**

Les plantes et haies situés à proximité seront préservées et entretenues lors du chantier. L'adjudicataire prendra les mesures nécessaires afin qu'ils ne soient pas abîmés. Un arrosage sera effectué le cas échéant en fin de



Arbres fruitiers



Arbres remarquables

#### **04.12 L'être humain (en complément au contenu des chapitres air, bruit et vibrations, mobilité, ...)**

##### **A/ Situation existante**

La situation actuelle des lieux du projet est pas mal. Ces lieux possèdent pas un éclairage suffisants, sont en bonne état.

##### **B/ Situation projetée:**

Le bâtiment est pourvu d'un éclairage extérieur, d'extincteurs et d'un système de détection incendie pour garantir la sécurité des personnes. Des sorties de secours sont prévus. L'accès vers le bâtiment est fermé par une grille afin de garantir la sécurité des enfants. Le site est clôturé par une haie vive à l'arrière avec le voisin.

Sécurité subjective et objective : Accès bien sécurisé

Rue bien éclairée

Projet approuvé par les Services Incendie Détection incendie obligatoire

##### **C/ Chantier:**

Durant toute la durée des travaux, le chantier sera sécurisé. Le chantier sera totalement isolé de l'école existante et ne devrait donc pas nuire à son fonctionnement.

L'espace public ne devrait pas subir d'impact particulier hormis l'apport des éléments préfabriqués de manière ponctuelle.



#### **04.13 La gestion des déchets**

##### **B/ Situation projetée:**

Les déchets seront gérés de manière commune avec l'établissement existant, par le personnel d'entretien, en respectant les impositions régionales.

Après l'installation du bâtiment modulaire, l'organisation actuelle sera adaptée, en collaboration avec Bruxelles Propreté. Les déchets organiques générés seront donc principalement localisés dans les constructions existantes. Un emplacement pour les containers de déchets sera à proximité du nouveau pavillon.

##### *Tris sélectifs réalisés :*

- Plastiques, bouteilles en PVC
- Papiers et cartons.
- Bouteilles et bocaux en verre.

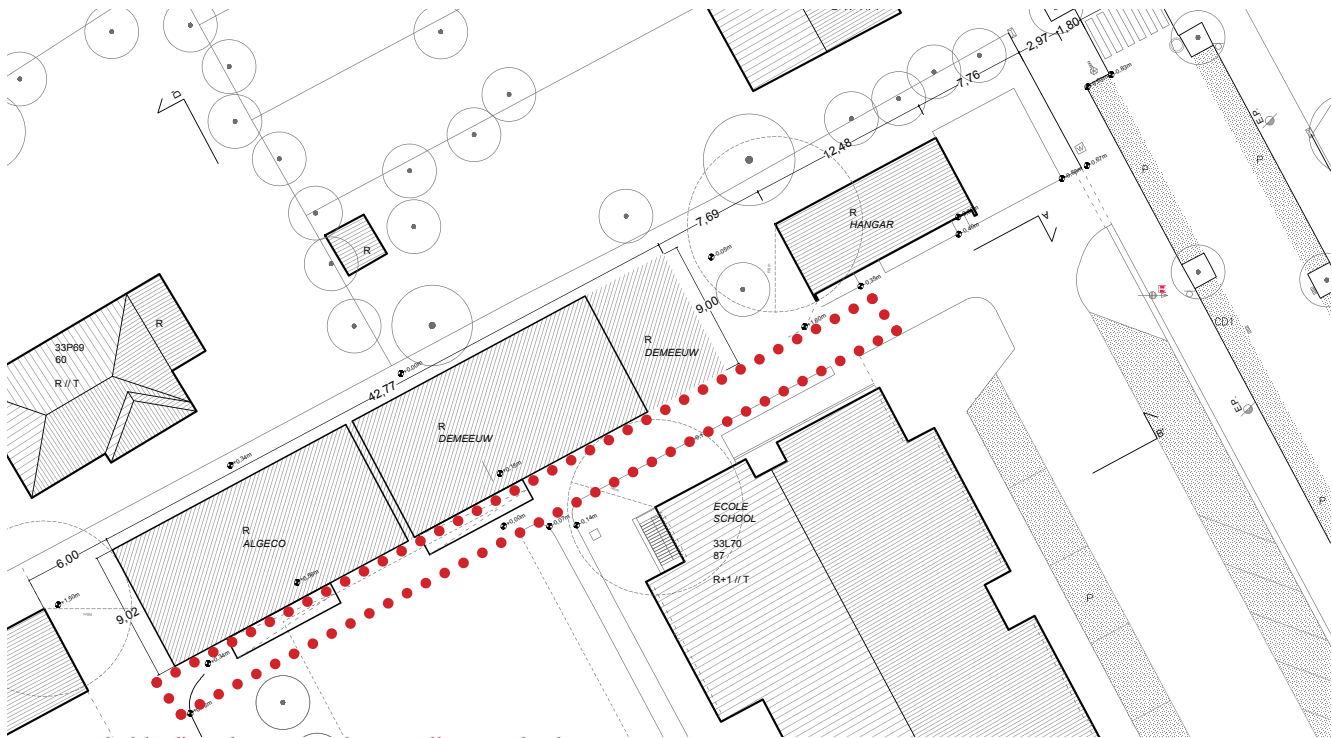
##### **C/ Chantier:**

Le volume de déchets sera très réduit. En effet, la durée sera très réduite, aucune démolition n'est prévue et la majeure partie de la construction sera faite en usine. La majeure partie des déchets générés sera localisée dans l'usine du fabricant et non sur le site-même. L'entrepreneur devra prendre toutes les mesures nécessaires pour la bonne gestion des déchets et leur tri. L'évacuation des déchets se fera proportionnellement à l'état d'avancement des travaux par l'entrepreneur vers les sites appropriés.

#### **04.14 La gestion des déchets**

Ce projet est une solution de substitution choisie par le gouvernement pour pallier à l'urgence du boom démographique et aux manques de places pour les petits enfants dans l'enseignement à Bruxelles.

## **CHAPITRE 05. Analyse du chantier par domaine**



Zone probable d'implantation des installations de chantier

Les travaux étant essentiellement localisés, le chantier ne devrait générer que peu de nuisances.

Le chantier procédera logiquement en premier aux talus diverses.

Une fois celles-ci terminées, les camionnettes de l'entreprise et des sous-traitants pourront occuper la zone destinée premièrement au(x) container(s) de démolition.

Il n'y a pas d'autre chantier actuellement en cours dans la zone proche.

Le chantier, de par sa nature ne concerne pas de travaux spécifiques liés aux impétrants ni aux gestionnaires de voiries.

Les horaires et le calendrier de chantier seront établis avec l'École pour permettre l'utilisation des locaux durant les travaux. Ceci sera étudié durant la phase d'exécution, et présent dans le cahier des charges.

### Urbanisme

L'impact paysager du chantier sera très faible, puisqu'il s'agit de l'implantation temporaire des pavillons scolaires modulables. En ce sens, il s'agit principalement de travaux pas très complexes. Les interventions sont minimales.

### Patrimoine

Le chantier n'aura pas d'incidences sur des biens, sites, ou arbres remarquables.

### Domaines social et économique

Le chantier ne modifiera aucun accès à des fonctions commerciales, économiques ou sociales implantées dans le quartier.

Les mesures de publicité liées au permis d'urbanisme seront en vigueur.

### Mobilité

L'emprise du chantier sur la cour sera modérée.

L'accès à aucune entrée de garage ou zone de livraison ne sera donc a priori obstrué.

La zone occupée sera devant la cour, mais il y aura d'espace pour les enfants et ça empêchera pas la récréation et elle sera bien protégée et sans accès pour les gens hors du chantier.

L'entrée principale de l'école sera laissée libre d'accès pour ne pas nuire au fonctionnement de l'école durant la phase chantier.

Il n'y aura pas de modification de flux de mobilité (pas de fermeture ni d'empiètement sur la voirie).

Les flux de chantier seront intégrés dans la circulation existante. Cependant, il s'agit d'un flux faible, le

charroi sera limité, et le flux généré sera plutôt de véhicules de taille moyenne puisque le chantier, de par sa nature, ne demande quasiment pas de grands éléments ni de camion de béton à pomper. De plus, il n'y aura pas de travaux de terrassements à proprement parler, et donc pas d'allers et venues de camions transportant des terres

### **Energie**

Rien de spécifique à ce thème.

### **Air / Climat**

Les émissions de poussières seront modérées et contrôlées puisqu'il s'agit des modules préfabriqués, et c'est pas beaucoup de travail d'implantation.

### **Environnement sonore et vibratoire**

Ce type de nuisances seront légères dans le cas présent. Il n'y a pas de démolitions prévues.

Des mesures particulières seront prises en concertation avec l'école pour proposer un phasage des travaux qui permettent de continuer à garder un maximum en service les classes.

### **Sol**

Les terrassements opérés sont très légers. Il faudra modifier au minimum le niveau existant.

### **Eaux**

Les eaux du chantier iront à l'égout public.

Il n'y a pas de pompage prévu.

Pendant la période du chantier le sol restera majoritairement perméable.

### **Faune & Flore**

L'objectif est de conserver tous les arbres existants. Seuls quelques arbres fruitiers situés dans le lieu de l'implantation.

### **Être humain**

L'emprise sur la cour sera limitée un maximum, comme expliqué précédemment dans ce chapitre. Les mesures de sécurité nécessaires seront bien sûr mises en œuvre.

### **Déchets**

Le chantier engendrera la production de déchets classiques de ce type de travaux. L'enlèvement progressif des déchets de chantier permettra de désencombrer les zones de travail et d'éviter que certains déchets ne puissent s'envoler avec le vent et constituer une gêne pour les riverains.

Un tri sélectif des déchets lors de démolition sera organisé.

- Enlèvement et tri des déchets au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
- L'entrepreneur devra assurer le nettoyage des abords du chantier.

## **CHAPITRE 06. Résumé non techniques du rapport d'incidences**

Ce résumé non technique mettra en avant les éléments clés du projet et les mesures prises pour réduire, supprimer ou compenser les incidences potentiellement négatives du projet.

L'École Schaller d'Auderghem accueille actuellement un enseignement fondamental et secondaire. Des synergies seront développées entre le nouveau bâtiment et les infrastructures qui sont déjà en place. Il s'agit avant tout de pouvoir bénéficier d'installations présentes sur le site.

Cette situation est temporaire, la FWB espère rénover sur le même site le bâtiment partiellement occupé par l'ISIB pour créer +/- 125 places d'ici quelques années. Il s'agit de montages constructifs et financiers complexes, qui ne permettent pas de garantir une échéance absolue.